

## COMMUNE DE BERT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

21 JUIN 2018

Date de convocation : 15/06/2018

Jeudi 21 juin à 19 h,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire.

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, LAVIGNE Jean Jacques, DURAND Marie Thérèse, GOUELLO Muriel, NARBOUX Raymonde, MESTRIES Jean Louis.

Pouvoir(s) : DE BURE à LAVIGNE

Excusé-e-s : CHEGALLON, BURLANDY,

Absent-e-s- :

Secrétaire de séance : LAVIGNE

#### Décisions du maire :

- travaux d'arrachage et replantation d'une haie au camping pris en charge par la ComCom – coût 3 817 € TTC
- curage du plan d'eau par l'Ent. Thinet
- signature de 2 mandats (non exclusif) pour la mise en vente du bâtiment de la Poste

#### 1- Enquête publique Chemin des Tarpelans

M. le maire rappelle les précédentes décisions du conseil municipal en date du 05.03.2010 et du 17.11.2017, déclassant le chemin rural des Tarpelans et autorisant le maire à lancer la procédure d'aliénation de ce chemin.

Il est convenu d'effectuer la publicité sur les journaux La Montagne et la Semaine de l'Allier à paraître jeudi 28 juin 2018, pour les besoins de l'enquête publique qui se déroulera du 13 juillet 2018 (9h) au 3 août 2018 (17h). Mme RIVENEZ Marie-Odile a été nommée commissaire enquêteur. Deux permanences du commissaire enquêteur ont été fixées, soit le 13 juillet 2018 de 9 à 11 h et le 26 juillet 2018 de 9 à 11 h.

A l'issue de cette enquête publique, Mme RIVENEZ remettra un rapport décrivant le projet et les conclusions.

#### 2- Délégué RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles)

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), il a été convenu à l'unanimité, de confier à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse (personne morale) déléguée par mutualisation avec notre commune pour la protection de données, avec Mme Nadège LAJOIE, déléguée communautaire.

Mme Nathalie DREVET est nommée agent référent de la commune pour collaborer avec le délégué communautaire désigné.

#### 3- Retrait de délégation au 2<sup>e</sup> adjoint

M. le maire rappelle que le 2<sup>e</sup> adjoint, délégué à différentes fonctions, se voit retirer sur décision du maire, les délégations qui lui avaient été confiées à compter de ce jour.

#### 4- Demande d'aide financière et matérielle

Une demande d'aide financière et matérielle émanant d'une association donjonnoise nouvellement constituée pour la création d'une maison d'assistances maternelles (MAM La Compagnie des Doudous).

L'établissement peut y accueillir des enfants entre l'âge de 2 mois et 18 ans, venant de toutes les communes environnantes. L'équipe pluridisciplinaire est constituée par Madame Dubuisson Camille Présidente et Madame Galland trésorière. Afin de garantir un accueil de qualité et les services appropriés aux enfants, l'association a déjà reçu quelques aides : CAF, Conseil départemental et MSA.

Elle doit respecter les normes obligatoires pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, mais les mobiliers et matériaux sont onéreux et nécessitent l'investissement et la générosité de tous les acteurs communaux et institutionnels.

Le conseil municipal, entendu les explications, décide avec 7 voix POUR, de verser à cette M.A.M., une aide financière de démarrage sur la base de 1 € par habitant, soit pour l'année 2018, la somme de 255 €.

Cette subvention exceptionnelle sera versée sous condition de la concrétisation de ce projet d'ici la fin de l'année 2018.

#### Questions diverses :

- Biens sans maître et des parcelles en état d'abandon manifeste – parcelle B334 – rue de la gare : M. Lavigne donne le compte rendu de la réunion organisée par l'ATDA sur le thème des Biens sans maître, qu'il vient d'assister ce même jour. M. Lavigne se propose de reprendre l'historique de ce dossier afin de trouver une solution pour la commune pour, soit pouvoir acheter cette parcelle, soit de la récupérer auprès du service des domaines. Ce travail est accepté avec 7 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20 h 15.